

PARTICULIERS

Tarifs des services et opérations* au 1er janvier 2011

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

* sont inclus les tarifs exhaustifs des opérations et produits
relatifs à la gestion d'un compte de dépôt.

BANQUE POPULAIRE
LOIRE ET LYONNAIS



Banque et populaire à la fois.

Information relative à votre compte personnel

Chère Cliente, Cher Client, Cher Sociétaire,

Nous avons décidé de donner une dimension officielle à notre engagement de qualité de service en obtenant une certification délivrée par un organisme reconnu. C'est chose faite : nous sommes la première banque en France à être certifiée sur les deux thèmes de l'accueil et du traitement des réclamations. Dans l'ensemble de nos agences, vous bénéficiez d'engagements concrets certifiés AFAQ Engagement de service.

Ce choix de transparence et de qualité de service, nous le renforçons aussi par l'application de la Directive européenne sur les Services de paiement qui vise à harmoniser les opérations de paiement au sein de l'Espace Economique Européen* (EEE) dans une quelconque de ses devises.

Cette directive renforce vos droits et votre protection en vous faisant bénéficier à compter du 1er novembre 2009 de nombreux avantages :

- La gratuité de la mise en opposition de vos moyens de paiement (hors chèque) et de leur remplacement en cas de vol ou d'utilisation frauduleuse à votre insu. De la même façon nous vous assurons la gratuité des frais de révocation d'un virement ou d'un prélèvement.
- Une harmonisation du délai maximum d'exécution d'une opération de paiement à 3 jours ouvrables, puis 1 jour ouvrable à compter du 1er janvier 2012, pour les opérations en euros avec un jour supplémentaire pour les ordres sur support papier et 4 jours ouvrables pour les opérations en autres devises de l'EEE*.
- Un allongement des délais de contestation compris entre 8 semaines et 13 mois selon la nature de l'opération de paiement pour faire valoir gratuitement vos droits.
- Un renforcement de votre information en cas de refus d'exécution d'une opération ou de blocage d'un moyen de paiement.

Votre Convention de Compte de dépôt a été adaptée afin d'intégrer ces nouvelles dispositions. Ce document mis à jour est disponible dans votre agence pour signature. Il est également présent sur notre site internet et vous pouvez aussi demander à notre service Contact qualité de vous l'adresser par courrier.

En vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité,

Bernard FREMONT
Directeur Général Adjoint

* EEE voir détails des pays page 29

Sommaire

Pages

Extrait standard des tarifs	5
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	6
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
Banque à distance	10
Par internet	
Par téléphone	
Par automate	
Vos moyens et opérations de paiement	12
Cartes	
Virements	
Prélèvements / TIP	
Chèques	
Offres groupées de services	17
Conventions Equipage	
Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)	
Irrégularités et incidents	19
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
Découverts et crédits	21
Facilité de caisse et/ou découvert	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Epargne et placements financiers	23
Epargne bancaire	
Placements financiers	
Assurances et prévoyance	25
Opérations bancaires avec l'étranger	27
Résoudre un litige	28
Nous contacter	29
La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.	

 Service inclus dans l'une des offres groupées de services Conventions Equipage.

4

Extrait standard des tarifs*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

Tarifs en €

• Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (Cyberplus Gestion) ⁽¹⁾	
Soit pour information 24,00 euros par an	2,00/mois
• Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	
- par alerte	0,00/mois
permettant de recevoir 4 alertes par mois, soit pour information 0 euros par an	
- au-delà, par alerte	0,30/alerte reçue
• Carte de paiement internationale (Visa Classic, Eurocard Mastercard)	
- à débit immédiat par an	36,00
- à débit différé par an	44,00
• Carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron) par an	30,00
• Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro	
- par retrait (à partir du 6ème retrait par mois)	1,00/retrait
• Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro	
- en agence par virement	3,25
- par internet par virement	0,39
• Frais de prélèvement	
- mise en place d'une autorisation de prélèvement :	Gratuit
- par prélèvement :	Gratuit
- si créancier organisme public et assimilé	Gratuit
• Commission d'intervention	
- par opération, avec un plafond de 156,00 euros par mois	7,80
• Assurance perte ou vol des moyens de Paiement (Sécuriplus) par an	25,00

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du Secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

⁽¹⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à internet

5



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte



Ouverture, transformation, clôture

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

• Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte

Gratuit

Une nouvelle Convention de Compte de dépôt est à votre disposition depuis le 1^{er} novembre 2010. Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence. Vous trouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la Convention sur le site Internet de votre Banque : www.loirelyonnais.banquepopulaire.fr

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

• Aide au changement de domiciliations bancaires - Simplidom

Gratuit

• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques

Gratuit

• Clôture de compte :

- Compte de dépôt
- Comptes épargne (PEL, CEL...)

Gratuit

Gratuit

• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)

Gratuit

• Transfert de compte vers un autre établissement :

- Comptes épargne (PEL, CEL, PEP...)
- Transfert de titres valeurs françaises (par ligne)
 - Mini
- Transfert de titres valeurs étrangères (par ligne)

63,00

16,00

65,00

75,00

• Désolidarisation de compte joint

Gratuit

• Le Droit au Compte (Service Bancaire de base)

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

• Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants :

- l'ouverture et la fermeture du compte
- un changement d'adresse au maximum une fois par an
- un relevé de compte au moins une fois par mois
- des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins
- l'encaissement de virements reçus
- l'encaissement de chèques déposés sur votre compte
- le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque)
- le paiement de prélèvements ou de titres interbancaires de paiement (TIP)
- un moyen de consulter à distance le solde de votre compte
- une carte de paiement à autorisation systématique (Electron)
- deux chèques de banque au maximum par mois

Relevés de compte

• Relevé (tarifs mensuels) :

- mensuel papier ou électronique  Gratuit
- double envoi mensuel papier et électronique 1,00
- bi-mensuel 1,40
- décadaire 2,10
- hebdomadaire 3,20
- journalier 16,00
- Turbo mail
 - Abonné Cyberplus 1,50
 - Non abonné Cyberplus 3,00
- Extrait en agence ou duplicata (par extrait) 0,84
- Frais d'édition d'une échelle d'intérêts 9,45

• Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire Loire et Lyonnais

Gratuit

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés.

- Carnet de bord (abonnement annuel)  8,00
- Relevé Patrimonial trimestriel (abonnement annuel) 48,00
- Relevé ISF 27,00
- Bilan Patrimonial 400,00



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte



• Les dates de valeur*

La Banque Populaire Loire et Lyonnais n'applique pas de date de valeur sur vos opérations, à l'exception des remises de chèques tirés sur autres banques :

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

J+1 ouvrés*

Tenue de compte

• Tenue et fonctionnement du compte

Gratuit

• Délivrance d'un RIB ou IBAN

Gratuit

• Enregistrement d'un changement d'adresse

Gratuit

Services en agence

• Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence

Gratuit

• Mise à disposition de fonds

auprès d'une autre Banque Populaire

12,30

• Frais de recherche de document et copie de chèque par document

hors contestation d'opération de moyens de paiement, conformément à la Directive Européenne sur les Services de Paiement

16,30

Gratuit

• Location de coffre-fort

Prix annuel selon volume et capitaux assurés.

- Mini

61,60

- Maxi

289,20

• Transmission du patrimoine

Frais de dossier en cas de succession

- avoirs jusqu'à 3 000 €

66,00

- avoirs de 3 001 € à 15 000 €

145,00

- avoirs de 15 001 € à 40 000 €

315,00

- avoirs supérieurs à 40 001 € 0,8% des avoirs au jour du décès, maxi 650,00 € + frais réels en cas de succession vacante

* J=jour de remise. Les opérations de paiement sont réputées avoir été reçues le jour suivant après 15h00 pour les chèques remis et 13h00 pour les autres ordres (12h00 lorsqu'ils nécessitent une opération de change.)

Banque à distance

Par Internet

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

- **Abonnement mensuel permettant de consulter ses comptes sur Internet** (Cyberplus Budget)⁽¹⁾  Gratuit

Consultation des comptes, virements entre vos comptes à la Banque Populaire Loire et Lyonnais, commande de chèquiers, édition de RIB

- **Abonnement mensuel permettant de gérer ses comptes sur Internet** (Cyberplus Gestion)⁽¹⁾  2,00

Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

- **Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne**

- Le premier Pass Gratuit
- puis 9,00€ par Pass

Le lecteur Pass Cyberplus, associé à la carte bancaire, permet de sécuriser de façon optimale vos opérations sur Cyberplus. Il permet d'accéder aux opérations sensibles, de valider la création de nouveaux bénéficiaires et la saisie d'un virement vers un tiers. Lors de l'utilisation d'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Votre Banque Populaire vous invite à aller sur le site : <http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>

Autres services liés à l'utilisation d'internet

- **Produit offrant des alertes sur la situation du compte ou sur un type d'opération, mises en place par Cyberplus**
 - SMS : k4 premiers SMS gratuits puis 0,30/alerte avec un plafond de 4€/mois soit 13 SMS
 - Courriel : Gratuit
- **Accès à l'image des chèques remis et téléchargement**
 - par consultation 0,90/image
- **Confirmation de l'exécution d'un virement émis**
 - par SMS ou courriel 0,30/envoi

⁽¹⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à internet

Par Téléphone

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance par Serveur Vocal Tonalité Plus**  0,34€/min⁽¹⁾
 - Composez le 0 892 898 899
- **Frais d'utilisation des services de banque à distance par téléphone portable : SMS +**
 - Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile 0,35€/par envoi⁽¹⁾
(hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)
- **Abonnement à des services de banque à distance par téléphone portable Moviplus** (abonnement mensuel) 1,90
 - Moviplus quotidien

Moviplus permet de recevoir chaque jour sur téléphone mobile, le solde du compte.

Par Automate

- **Service Bancaire National** Gratuit
- Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

⁽¹⁾ Hors coût de connexion de l'opérateur

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation
carte/an

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation) ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes internationales Visa ou Mastercard permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa 1^{er} et Visa Infinite sont associées à de nombreux services (assurances, assistances...). En cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de votre carte ou de ses données, appelez le 01 77 86 24 24, 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Gamme de cartes :

<ul style="list-style-type: none"> • Carte de retrait <ul style="list-style-type: none"> - Carte Cirrus (à partir de 12 ans) - Carte Point Argent 	<p>20,00 18,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Carte à autorisation systématique Visa Electron⁽¹⁾ <ul style="list-style-type: none"> - Carte de paiement à Autorisation Systématique <p><i>Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽²⁾ et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte Budj' Visa (réservée aux 12-17 ans) 	<p>30,00 30,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Carte de paiement⁽¹⁾ : <ul style="list-style-type: none"> - Carte nationale *: <ul style="list-style-type: none"> - à débit immédiat - à débit différé - Carte Visa Internationale <ul style="list-style-type: none"> - à débit immédiat - à débit différé - Carte Eurocard Mastercard <ul style="list-style-type: none"> - à débit immédiat - à débit différé 	<p>36,00 44,00 36,00 44,00 36,00 44,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Porte-monnaie électronique, Moneo 	<p>6,00</p>

⁽¹⁾ Une réduction de 50% est accordée dès la deuxième carte de même type sur le même compte.

⁽²⁾ les commerçants équipés d'un terminal permettant d'effectuer une interrogation de compte à distance

* Carte plus commercialisée

Cotisation
carte/an

• Suite carte de paiement ⁽¹⁾

- Carte Foot Mastercard	36,00
- à débit immédiat	44,00
- à débit différé	
- Carte Visa Premier	123,00
- Carte Visa Infinite	320,00
- E-Carte Bleue (paiement sécurisé sur internet)	12,00

• Carte débit-crédit ⁽¹⁾

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

- Carte FACELIA	
- Visa Classic FACELIA	
- à débit immédiat	36,00
- à débit différé	44,00
- Visa Premier FACELIA	123,00

• Carte de crédit

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable.

- Carte Créodis	17,00
-----------------	-------

⁽¹⁾ Une réduction de 50% est accordée dès la deuxième carte de même type sur le même compte.

Vos moyens et opérations de paiement

Les services liés à la carte bancaire

• Service Cartego

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

- par visuel et par an, en plus du prix de la CB

Cotisation
carte/an

9,50

• Réédition du code confidentiel de la carte

6,00

• Relèvement temporaire du plafond d'autorisation de paiement par carte

Gratuit

• En cas de perte, vol et usage frauduleux (dans la zone EEE⁽¹⁾)

- Opposition sur carte : Gratuit
- Refabrication en mode normal (1 semaine environ) : Gratuit
- Refabrication en mode urgent (72h): 15,00

Information sur l'assurance en cas de perte et vol des moyens de paiement, consultez la rubrique Assurances et Prévoyance page 25.

• En cas d'utilisation abusive

- Mise en opposition d'une carte par la banque : 33,00

• Effectuer des retraits avec la carte

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire.

• Retrait en euros à un distributeur automatique de billet Banque Populaire et Point Argent

Gratuit

• Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro

Gratuit

- à compter du 6ème retrait dans le mois (au-delà de 10 retraits/mois/carte, si vous avez moins de 18 ans ou si vous disposez d'une contion Equipage Horizon. Gratuit si vous disposez d'une convention Equipage Prestige)

1,00

• Retrait d'espèces à un distributeur en devises

dans ou hors de l'EEE^{(1) (2)} 2,5% du montant + 3€

• Retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement bancaire⁽²⁾

2,5% du montant + 5€

• Paiement par carte en euros dans l'EEE^{(1) (2)}

Gratuit

• Paiement par carte en devises dans ou hors EEE^{(1) (2)}

2,5% du montant

Cotisation
carte/an

Virements

remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽³⁾, cf Rubrique Opérations avec l'étranger p. 27

• Réception d'un virement :

- Virement occasionnel ou permanent national et Virement SEPA⁽³⁾ :

Gratuit

• Emission virements occasionnels ou permanents émis vers un compte Banque Populaire Loire et Lyonnais :

Gratuit

• Emission d'un virement :

- Virement occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement en France avec RIB ou IBAN du bénéficiaire
 - en agence 3,25
 - par l'Internet 0,39
- Virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement avec RIB ou IBAN du bénéficiaire
 - en agence (par virement) 0,97
 - par l'Internet (par virement) 0,39
- Virements règlementés et Eurovirement SEPA⁽³⁾ (virement en euros au sein de l'EEE⁽¹⁾ ainsi qu'en Suisse et à Monaco, avec coordonnées bancaires BIC et IBAN du bénéficiaire)
 - Frais par virement émis 3,25
 - Frais par virement reçu Gratuit

⁽¹⁾ Voir détail zone EEE page 29

⁽²⁾ Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa ou Mastercard aux conditions de change de leurs réseaux au jour de réception de l'opération.

⁽³⁾ Virement en euros effectué dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA page 29)

Vos moyens et opérations de paiement

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Prélèvements/TIP⁽¹⁾

<ul style="list-style-type: none"> • Frais de prélèvement <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une autorisation de prélèvement : - Par prélèvement : - Si créancier organisme public et assimilé 	Gratuit Gratuit Gratuit
• Frais d'un titre interbancaire de paiement (TIP)	Gratuit
• Frais d'opposition sur prélèvement	Gratuit
Chèques	
• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile Frais postaux d'envoi en recommandé avec AR	
• Frais d'émission d'un chèque de banque	12,00
• Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur (le client) <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place - Frais semestriels (au-delà des 6 premiers mois) 	7,60 7,60

⁽¹⁾ Prélèvement national en euros ou prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA page 29)

Offres groupées de services

Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à la gestion quotidienne de vos comptes, adaptée à vos besoins et vous permettant de bénéficier de tarifs spécifiques par rapport à la souscription des produits à l'unité.

Contenu de votre convention	Budj 12-17 ans	Équipage Horizon ⁽²⁾	Équipage Préface	Équipage Privilage	Équipage Prestige
Les produits et services inclus					
• Banque à domicile/ suivi de compte					
Tonalité Plus	X	X	X	X	X
Cyberplus Budget	X				
Cyberplus Gestion		X	X	X	X
• Découvert					
Découvert autorisé		X	X	X	X
Seuil mini de perception d'agios par trimestre ⁽¹⁾		8,00		8,00	16,00
• Epargne					
Comptes d'épargne	X	X	X	X	X
Crescendo	X	X	X	X	X
• Assurances					
Sécuriplus (Assurance de vos moyens de paiement) (p.25)	X	X	X	X	X
Pack Assurance (p.25)				X	X
• Services exclusif					
Informations juridiques et pratiques			X	X	X
Service extra-bancaires: service shopping, voyage, garantie plus, réservations d'hôtels				X	X
					X
• Prix mensuel de votre convention selon la carte choisie en euros					
Carte Budj	2,00				
Carte Visa Electron		2,50	6,30		
Carte bancaire International ou Nationale*					
Débit immédiat		2,80	6,50	10,00	
Débit différé		3,10	6,80	10,00	
Carte Visa Premier					15,00
Carte Visa Infinite					30,00

⁽¹⁾ Intérêts débiteurs non perçus s'ils sont inférieurs à ce montant; perçus en totalité dans le cas contraire

⁽²⁾ Réserve aux moins de 28 ans

* Carte bancaire nationale plus commercialisée. Uniquement pour les conventions en cours

Offres groupées de services

Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

Pour les clients sans chéquier, votre Banque Populaire propose une gamme de moyens de paiement alternatifs: BASEO

- avec Monéo	3,00
- sans Monéo	2,50

Les produits et services inclus d'office

1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron (p.12), par an
2 virements SEPA occasionnels externes dans la zone euro, par mois (vers un compte d'un autre établissement) (p.15)
2 virements permanents, par mois
des prélèvements automatiques, par mois
1 chèque de banque (p.16), par an
Cyberplus Budget
la possibilité de mettre en place de alertes SMS (4 premiers SMS gratuits puis 0,30€ par SMS) ou gratuitement par courriel.

Pour les clients sans chéquier titulaires d'une GPA, en cas d'incident, les frais de commissions d'intervention sont de 5€/opération, plafonnés à 6 opérations par mois.

Les forfaits de frais de rejet sur prélèvement sont plafonnés à 5€/rejet pour une opération d'un montant inférieur à 20€ et à 15€/rejet pour une opération d'un montant supérieur ou égal à 20€ et sont plafonnés à 3 rejets par mois. (Gestion automatique au 30 juin 2011).

Nous vous invitons à vous rapprocher d'un conseiller.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

• Commission d'intervention

- par opération	7,80
- plafond mensuel (20 opérations)	156,00

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : COMMISSION INTERVENTION.

Opérations particulières

• Opposition Administrative

Maxi : 10% du montant de l'opposition

• Frais saisie attribution et Avis à Tiers Détenteur

- A la mise en place et à la main levée	93,40
---	-------

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre Conseiller les conditions d'éligibilité et bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque.

Irrégularités et incidents

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

- **Forfait de rejet d'un chèque**
(pour absence de provision suffisante ou autres motifs)
 - Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 30,00
 - Montant du chèque supérieur à 50 € : 50,00

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET CHEQUE)

- **Lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾** 10,00
- **Chèque émis en période d'interdiction bancaire** 30,00

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

- **Forfait de rejet d'un prélèvement y compris échéance(s) de prêt, d'un virement, d'un TIP ou d'un téléversement⁽²⁾**
(pour absence de provision suffisante ou autres motifs)
 - Si inférieur à 20 € Montant de l'opération
 - Si supérieur ou égal à 20 € 20,00

Ce montant forfaitaire comprend : la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET PRELEVEMENT, FRAIS REJET VIREMENT, FRAIS REJET TIP, FRAIS REJET TELEREGLEMEN, suivant le type d'opérations.)

⁽¹⁾ Frais perçus uniquement si le chèque est payé

⁽²⁾ Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération

Découverts et crédits

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Facilité de caisse et/ou découvert

- **Découvert du compte non convenu**
 - Intérêts débiteurs : Taux plafond fixé par la Banque de France⁽¹⁾
- **Découvert du compte convenu et formalisé**
 - Intérêts débiteurs :
Par convention particulière, vous pouvez bénéficier d'une autorisation de découvert dont le taux est égal au taux de base de la Banque Populaire Loire et Lyonnais majoré d'une marge contractuelle. La valeur de ce taux de base, susceptible de variation, est actuellement de 7,90 %.
 - En cas de dépassement de l'autorisation de découvert dont vous bénéficiez, les intérêts perçus sur l'encours moyen débiteur excédant le montant autorisé sont calculés au taux conventionnel majoré de deux points.
- **Commission d'immobilisation :**
Son application est limitée aux seuls comptes débiteurs permanents tout au long du trimestre civil. Elle est calculée au taux de 2 % sur le solde moyen débiteur en valeur du trimestre.

Vos projets immobiliers

- **Frais de dossier Prêt Épargne Logement** Gratuit
- **Frais de dossier prêt à Taux Zéro** Gratuit
- **Autres prêts immobiliers :**
 - Frais de dossier - coût proportionnel au montant du prêt 1% du montant
 - Minimum 260,00
 - Maximum 915,00
 - Taux Nous consulter

Crédits à la consommation

- **Prêt à la consommation :**
 - Frais de dossier - coût proportionnel au montant du prêt 1% du montant
 - Minimum 64,00
 - Maximum 120,00
- **Crédit renouvelable Créodis :**
 - Frais de dossier Gratuit

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

⁽¹⁾ Ce taux, calculé par la Banque de France, pour les crédits de trésorerie accordés aux particuliers est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Si le découvert est supérieur à 1 524€, le taux appliqué sera celui publié sous la rubrique «Découverts». Toute variation est immédiatement applicable. Le TEG est indiqué sur les relevés de compte.

Découverts et crédits

Crédits (suite)

• Prêt Étudiant

- Frais de dossier
- Taux

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Gratuit

Nous consulter

Votre Banque Populaire vous propose également des offres de cautionnement spécifiques pour les étudiants affiliés et/ou adhérents LMDE, permettant d'éviter la caution personnelle des parents pour louer un appartement ou financer les études.

• Cautions bancaires

- Frais d'acte
- Préétabli
- Spécifique
- Commission d'engagement

35,00

Nous consulter

Nous consulter

• Prêts amortissables

taux de cotisation annuelle sur le capital emprunté (tarifs standards)

	Décès, perte totale et irréversible d'autonomie	Décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail
Jusqu'à 35 ans	0,204%	0,30%
de 36 à 45 ans	0,276%	0,42%
au-delà de 45 ans	0,32%	0,456%

• Les garanties⁽¹⁾

- Frais de gage sur véhicule 15,00
- Frais de gage sur autre bien mobilier 40,00
- Nantissement de compte ou de créances 40,00
- Délégation sur produits assurance vie capitalisation 40,00
- Gage de compte d'instruments financiers (si détenus dans un autre établissement) 40,00
- Mainlevée de garantie
 - Par acte notarié (hors frais et honoraire du notaire) 92,80
 - Par acte sous seing privé 39,05

• Autres prestations

- Duplicata du tableau d'amortissement 16,30
- Frais d'avenant désolidarisation, remboursement anticipé partiel, modification de garantie 341,00
- Frais d'avenant pour autres motifs 475,00
- Modification du contrat sans rédaction d'avenant : (changement de compte de prélèvement ou de dates de prélèvement) 39,80
- Décompte de remboursement 20,00
- Attestations diverses 10,00

⁽¹⁾ Les tarifs indiqués dans cette rubrique rémunèrent le travail de la Banque. S'ajoutent éventuellement les frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires et contractuelles.

Épargne et placements financiers

Placements financiers

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

• Droits de garde annuels

(établis sur la valorisation du portefeuille au 31/12)

	Commission fixe par ligne	Commission sur la valeur boursière du portefeuille
Parts sociales	GRATUIT	GRATUIT
Valeurs Groupe BP	GRATUIT	GRATUIT
Valeurs françaises hors Groupe BP	13,87 €	0,1196 %
Valeurs étrangères	37,00 €	0,1196 %

Minimum de droits de garde par portefeuille : 54,00
(27 € si uniquement détention de SICAV et FCP du Groupe BP)

• Droits de garde trimestriels (réservés aux comptes titres adhérent au service Line Bourse et établis sur la valorisation du portefeuille à chaque fin de trimestre)

- Commission proportionnelle appliquée sur la valeur du portefeuille (hors valeurs du groupe BP) 0,054%
- Minimum⁽¹⁾ 22,72
- Maximum 227,24

• Opérations diverses (tarifs à l'unité)

- Attribution de titres à l'appui de droits ou bons, opérations sur titres (OPE, OPA, PDA) - valeurs françaises et étrangères 14,00
- Transfert de titres valeurs françaises (par ligne) 16,00
 - Mini 65,00
- Transfert de titres valeurs étrangères (par ligne) 75,00
- Paiement de coupons valeurs françaises Gratuit
- Paiement de coupons valeurs étrangères 5,98 % du montant
 - Mini 2,00
- Frais d'information PEA 18,27
- Duplicata IFU, attestation fiscale 16,75
- Hisséo : alimentation automatique sur PEA Gratuit
- Titres nominatifs (commission fixe complémentaire) 51,00
- Inscription de titres non cotés sur PEA (par dossier) 100,00
- Achat ou vente de droits ou bons - valeurs françaises 1,30 %
 - Mini 9,00

• Les transactions sur l'or

- Achat et vente d'or 1,5 % du montant
 - Mini 30,00
(plus taxe fiscale de 8 % à la vente - taux en vigueur depuis le 01/08/07)
- Mise sous sac plombé 8,00
(pour les sacs de 25 pièces, frais de retour des pièces au coût réel)
- Document d'authentification 92,00
(plus coût réglé à l'intermédiaire)

⁽¹⁾ - 50 % pour les 18/25 ans

Epargne et placements financiers

• Ordres de Bourse Euronext Paris

Par téléphone (via le n° 0 826 088 899*)	Commission proportionnelle ⁽¹⁾	Minimum de perception
Jusqu'à 10 000 €	1,30 %	14,00 €
Au-delà de 10 000 €	1,10 %	-

Par internet (service Line Bourse)	Commission proportionnelle	Minimum de perception
jusqu'à 1500 €	-	9,00 €
De 1 501 € à 10 000 €	0,55 %	-
De 10 001 € à 40 000 €	0,50 %	-
Au delà de 40 001 €	0,45 %	-

⁽¹⁾ Commission proportionnelle au montant de la transaction (cumulatif par tranche) + 51 € si titres nominatifs

• Ordre exécuté avec Service de Règlement différé (SRD)

- Commission proportionnelle mensuelle appliquée sur le montant de l'opération au prorata du nombre de jours d'utilisation dans le mois :
 - Par téléphone (via le n° 0 826 088 899*) 1,00 %
 - Par Internet (service Line Bourse) 0,598 %

• Commission de report

	Commission Proportionnelle	Commission Fixe	Minimum de perception
Par téléphone (au n° 0 826 088 899*)	0,30 %	8,50 €	8,00 €
Par internet (service Line Bourse)	0,179 %	-	-

Commission proportionnelle appliquée au montant de l'ordre.

• Valeurs étrangères (hors Euronext Paris)

Uniquement par téléphone (au n° 0 826 088 899*)	Commission Proportionnelle	Commission Fixe	Courtage Broker
Jusqu'à 10 000 €	1,30 %	51,00 €	Variable suivant la place de cotation
Au-delà de 10 001 €	1,10 %	-	Variable suivant la place de cotation

Commission proportionnelle appliquée au montant de l'achat ou de la vente.

• SICAV et FCP

Souscription d'actions de SICAV et de parts de FCP émises par le Groupe Banque Populaire : les cours de souscription sont nets et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée. Ces droits d'entrée figurent sur la notice d'information remise au souscripteur.

- Souscription d'OPCVM hors Groupe 38,00

Epargne

- Convention Patrimoniale 600,00
- Crescendo (abonnement annuel) 18,00

Ce service vous permet de gérer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix.

* coût de communication de 0,15 € / min. 24

Assurances et prévoyance

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

Assurer vos moyens de paiement

- Assurance perte ou vol des moyens de paiement
 - Sécuriplus (tarif annuel) 25,00
 - Sécuriplus co-titulaire (tarif annuel) 12,50

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, garantissant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

Votre assurance personnelle

- MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)
 - Option 1 : décès ou incapacité permanente > à 5 % (formule individuelle) 11,00
 - Option 1 : décès ou incapacité permanente > à 5 % (formule familiale) 21,00
 - Option 2 : décès ou incapacité permanente > à 30 % (formule individuelle) 7,50
 - Option 2 : décès ou incapacité permanente > à 30 % (formule familiale) 15,00

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)

- Autonomis Consulter votre Conseiller
Ce contrat de dépendance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance pour faire face aux conséquences souvent lourde de la perte d'autonomie.

Protéger vos enfants

- Assur - BP Enfant 18,00
- Assur - BP Horizon, à partir de 25,00

Assur - BP Horizon offre aux jeunes de moins de 27 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)

25

Assurances et prévoyance

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Assurer l'avenir de vos proches

- **Fructi-famille** Consulter votre Conseiller
- **Tisséa** Consulter votre Conseiller

Ces contrats de prévoyance permettent de mettre sa famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à ses proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession* et de prélèvements sociaux.

- **Fructi Facilités (tarif annuel)** 18,60

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, en fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès

- **Pack Assurance Privilège (tarif annuel)**** 62,50
- **Pack Assurance Prestige (tarif annuel)**** 64,03

Ces contrats d'assurance versent à l'assuré ou à ses ayants droits en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive par accident, un capital pouvant atteindre 46 500€ pour Privilège et 48 000€ pour Prestige.

Assurer vos biens

- **Assur BP - Auto** Consulter votre Conseiller
- **Assur BP - Habitat** Consulter votre Conseiller

Autres produits et services

- **BP Infos** : informations pratique, juridique ou technique 5,84
- **Aide aux déclarations fiscales** Consulter votre Conseiller
- **Service extra-bancaire Privilège⁽¹⁾** : 114,00
(Service shopping, Service Voyages, Garantie Plus)
- **Service extra-bancaire Prestige⁽¹⁾** : 162,00
(Service shopping, Service Voyages, Garantie Plus, Réservation hôtels)

* Dans les limites de la législation en vigueur

** Une réduction est accordée sur le pack Assurance du conjoint.

⁽¹⁾ Service Shopping, service voyages, Garantie Plus et Réservation hôtels peuvent être souscrits séparément aux tarifs respectifs annuels de 53€, 45€, 16€ et 48€.

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

Opérations bancaires avec l'étranger

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Les opérations de change manuel

- Délivrance et reprise de chèques de voyage en devises
1,50 % du montant de l'opération
4,70
- minimum
- Achat et vente de billets en devises Cours de change BP2L

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction, il est affiché dans toutes nos agences.

Les virements règlementés et les Eurovirements SEPA

(virement en euros, au sein de l'EEE⁽¹⁾ ainsi qu'en Suisse et à Monaco avec coordonnées bancaires BIC et IBAN du bénéficiaire).

- Frais par virement émis 3,25
- Frais par virement reçu Gratuit

Les virements internationaux⁽²⁾

(virement dans une devise autre que l'euro ou virement en provenance ou à destination d'un pays en dehors de la zone SEPA⁽³⁾)

- Frais sur virement émis 1 % du montant
mini 19,58 maxi 153,71
- Frais sur virement reçu 1 % du montant
mini 13,33 maxi 67,37

Les chèques⁽²⁾

- Frais d'émission d'un chèque tiré sur une banque étrangère
1 % du montant
mini 19,58 maxi 153,71 + frais forfaitaires de 12,00
- Frais de règlement d'un chèque émis en faveur d'un non résident
1,5 % du montant
mini 19,58 maxi 85,27
- Frais d'encaissement d'un chèque tiré sur l'étranger
1 % du montant
mini 16,30 maxi 68,37

La commission de change

- Les opérations se présentant dans une devise autre que l'euro font l'objet d'une commission de change de :
0,6 % du montant, mini 13,06 € maxi 79,25 €

Le taux de change de référence appliqué par notre banque varie en fonction du cours d'achat ou de vente des devises au jour le jour. Il est régulièrement disponible à 15 heures auprès de notre département International et de toutes nos agences.

⁽¹⁾ EEE voir détails des pays page 29.

⁽²⁾ S'ajoutent, le cas échéant, les frais de transmission (frais swift...), ainsi que les commissions et frais éventuellement réclamés par les correspondants étrangers.

⁽³⁾ Voir détails zone SEPA page 29.

Résoudre un litige

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Banque Populaire a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

Vous disposez de trois possibilités :

Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié

En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le

**Service Contact Qualité
BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS
BP 3152 - 141 Rue Garibaldi
69211 Lyon cedex 03
04 78 95 57 20**

En dernier recours, le Médiateur

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité.

Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

**Monsieur le Médiateur
Banque Populaire LOIRE ET LYONNAIS
BP 3152 - 141 Rue Garibaldi
69211 Lyon cedex 03**

Le site Internet de la FBF* : "les Clés de la Banque" (<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...



* Fédération Bancaire Française

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

Pour contacter un conseiller

A partir de la plateforme téléphonique :

Depuis la France, au : 04 78 95 55 58 (Prix d'un appel local)⁽¹⁾

Depuis l'étranger, au : +(33) 4 26 70 55 55 (Appel non surtaxé)⁽¹⁾

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

Par Internet, avec Cyberplus

(www.loirelyonnais.banquepopulaire.fr)

Par SMS avec le 6 11 10 (0,35€ par envoi + coût d'un SMS)⁽¹⁾

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur local)

Depuis la France, au : 0 892 898 899 (0,34€/ min)

**Banque Populaire LOIRE ET LYONNAIS
BP 3152 - 141 Rue Garibaldi
69211 Lyon cedex 03**

Entreprise inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 025 175.

⁽¹⁾ Hors coût de connexion de l'opérateur

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque

Zone EURO : constituée par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie

Créodis et Facélia sont des produits de :

BPCE -

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 486 407 115 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. RCS Paris n° 493 455 042. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 08 045 100.

et NATIXIS FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 60 793 320 € euros
Siège social : 5, rue Masseran 75007 PARIS. 439 869 587 RCS PARIS. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022393.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE

Société anonyme au capital social de 7 396 250 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS 352 259 717
RCS PARIS Entreprise régie par le Code des assurances Assurances Banque Populaire Prévoyance est une filiale de Natixis Assurances.

Fructi-Facilités, Fructi-Famille et l'assurance emprunteur sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS 399 430 693
RCS PARIS Entreprise régie par le Code des assurances. et ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE.

Assur BP Enfant, Assur BP Horizon, Assur BP Auto et Assur BP Habitat sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD

Société anonyme au capital social de 30 000 000 euros
Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 NIORT 401 380 472 RCS NIORT.
Entreprise régie par le Code des assurances Assurances Banque Populaire IARD est une filiale de Natixis Assurances.



La Banque Populaire
Loire et Lyonnais **certifiée**
pour la **seconde année**
consécutive !

1ère

**BANQUE
CERTIFIÉE
EN FRANCE**

**pour l'accueil
de ses clients
et le traitement
des réclamations**



**BANQUE POPULAIRE
LOIRE ET LYONNAIS**



Pour obtenir une information complète sur nos
20 engagements de service, consultez notre site
www.loirelyonnais.banquepopulaire.fr

**BANQUE POPULAIRE
LOIRE ET LYONNAIS**



Banque et populaire à la fois.